

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS — FRANCE
TÉL. 320.36.20.
C.C.P. 1248-74 N PARIS

D 615 PEROU: PAYSANS DE YAURI AGRESSÉS

Dans le cadre de la campagne pour les élections du 15 mai prochain, un rassemblement de paysans s'est terminé tragiquement le 20 février 1980 à Yauri, dans la région d'Espinar près de Cusco. On lira ci-dessous un résumé des événements qui se sont soldés par un paysan tué, de nombreux autres blessés et arrêtés.

L'événement est révélateur du climat qui règne en milieu rural où les conflits entre paysans-indiens de l'Altiplano et grands propriétaires terriens sont permanents (cf. DIAL D 593). On se souvient, sur cette question, de l'importante déclaration des évêques du Sud-andin (cf. DIAL D 551).

Note DIAL

1- Déclaration des avocats de Cusco (25 février 1980)

L'Ordre des avocats de Cusco,

considérant

que le 20 courant a eu lieu un grave affrontement entre des membres de la Garde civile et la population de Yauri, au moment où une organisation politique travaillait à la préparation d'une rencontre dans un local fermé, pour laquelle elle avait l'autorisation de la 4ème région militaire;

que la campagne électorale suppose la reconnaissance des garanties les plus larges pour tous les partis inscrits au bureau national des élections, afin qu'ils puissent se livrer à leurs activités dans un climat propice sans intervention des forces de l'ordre tant que la vie des personnes n'est pas en danger;

qu'en conséquence des événements de Yauri on annonce, sans confirmation officielle, la mort du paysan Isidro Cuno, père de six enfants, et l'existence de plusieurs blessés par balles, dont la jeune fille Patricia N., âgée de seize ans et menacée de perdre la vue suite à un coup de feu au visage, fait constaté par l'Ordre des avocats de Cusco;

que les droits de l'homme supposent la liberté d'expression des opinions, à la défense de laquelle veille l'Ordre des avocats en tant que groupement appliqué au respect de la loi, en dénonçant tout fait qui constitue une violation ou restreint son application;

que les événements survenus dans la localité de Yauri constituent un acte condamnable qui appelle une enquête approfondie et la sanction des responsables, afin d'empêcher leur renouvellement à l'avenir et la renaissance de conflits aux conséquences incalculables suite aux abus commis au détriment de la population;

a décidé:

- 1) d'exiger les garanties les plus larges et les plus effectives pour tous les partis en compétition électorale, telles qu'elles sont inscrites dans la Constitution;
- 2) de demander l'ouverture d'une enquête approfondie et des sanctions exemplaires pour les responsables des graves événements de Yauri;
- 3) d'obtenir la libération immédiate des détenus et l'indemnisation des victimes ou des familles;
- 4) de solliciter la levée de surveillance policière autour de la mineure Patricia N. dans l'un des hôpitaux de Cusco.

Le bureau national

2- Rapport sur les événements de Yauri (27 février 1980)

PRELATURE DE SICUANI

Le soussigné prélat de Sicuani, en visite pastorale à Yauri le dimanche 24 février, après avoir parlé avec la population, les paysans et les voisins de la localité et après avoir constaté l'évidence, tient à faire savoir ce qui suit. Il le fait sans la prétention d'ouvrir une enquête, mais uniquement dans le souci de contribuer à l'éclaircissement des incidents qui ont causé tant de dommages aux populations d'Espinar; il le fait pour exiger et appuyer la justice, base de la paix véritable qui doit exister dans notre peuple.

Le 20 février, de nombreux paysans et jeunes d'Espinar se sont rassemblés près du stade de Yauri dans l'attente d'un dialogue avec les candidats aux élections présidentielles Hugo Blanco et Javier Diez Canseco (1). Les hauts-parleurs du stade fonctionnaient depuis 10 H du matin environ pour inviter la population à la réunion.

Soudain arriva dans le stade un groupe de policiers de la Garde civile avec armes et grenades. Ils emmenèrent le jeune présentateur. Les gens rassemblés dans le stade se mirent à suivre les policiers en exigeant qu'ils relâchent le jeune. Plusieurs témoins ont vu le sous-lieutenant Jorge Quesada et le garde Santander emmener de façon humiliante et brutale le jeune présentateur à travers la Place d'armes. Cela provoqua l'indignation des personnes qui suivaient et qui assistaient à la scène du perron de l'église.

Un petit groupe réclamait en criant la libération du jeune et arriva ainsi devant l'entrée de la Garde civile. Une jeune fille d'environ seize ans se trouva ainsi devant la porte avec une pierre dans la main. C'est alors que l'affaire commença. Les gardes se mirent à lancer des grenades lacrymogènes pour disperser les gens. La majorité des présents étaient

(1) Respectivement membres du Parti révolutionnaire des travailleurs et de l'Union démocratique populaire, formations de gauche (NdT).

des femmes de paysans qui répondirent avec des pierres. Il semble que n'ayant plus de grenades les gardes prirent leurs mitraillettes chargées avec des plombs, vers 16 h 15, et se mirent à tirer à l'aveuglette dans la foule. Les gardes sortirent sur la place pour attaquer la population et cela jusque vers l'église. On vit un homme, qui semblait mort, traîné par la police devant le presbytère et emporté au siège de la garde. Beaucoup pensent qu'il s'agissait d'un cadavre caché par les policiers. Suite à cet incident regrettable on compte de nombreux blessés, dont quatre ont dû recevoir des soins. D'autres se sont réfugiés dans leurs communautés. L'un d'eux, gravement blessé, est mort à l'hôpital de Sicuani: il s'agit d'Isidro Cuno.

Le couvre-feu a été instauré et des tirs ont été entendus toute la nuit pour faire peur aux gens. Certains racontent comment a été arrêté un homme qui passait cette nuit-là devant la garde civile et dont ils ont ensuite entendu les cris de douleur. Ils disent qu'il a été torturé. Des voisins avaient porté des caisses de bière, des cigarettes et de la nourriture aux gardes en poste cette nuit-là.

Le jeudi, disent d'autres, sont arrivées des armes et des grenades. Le vendredi ce sont des renforts de policiers qui sont arrivés. Les onze détenus ont été emmenés à Sicuani. L'étudiant en droit Rogelio Valenzuela, travaillant au Centre de formation paysanne de la prélatrice, a été également arrêté à Descanso par le capitaine de La Peña et emmené à Sicuani.

Les commentaires que font des personnes responsables de la localité, entendues par le soussigné, font état de ce qui suit:

- 1) Le poste de la garde civile est pratiquement intact. On note une fenêtre brisée et la porte principale marquée par l'impact des pierres. A l'intérieur, selon des témoins, il n'y a aucun débris d'aucune sorte. Dans la pièce aux carreaux cassés il y a peut-être une table et autres choses touchées par les pierres.
- 2) Les paysans n'avaient pas d'armes.
- 3) Il est entièrement faux que les paysans aient lancé des bâtons de dynamite ou des cocktails molotov. Au contraire on dit que certains policiers vont à la pêche à la dynamite et que c'est eux qui auraient lancé ces explosifs.
- 4) L'autorisation avait été donnée par Cusco pour une rencontre de la base avec des dirigeants nationaux dans un local fermé.
- 5) La sous-préfecture avait autorisé la réunion.
- 6) L'utilisation du stade avait été permise.
- 7) On parle de la présence d'un groupe de grands propriétaires sous la direction de l'un d'eux très connu et "très d'Eglise", qui s'étaient déplacés pour empêcher la réunion (2).
- 8) De nombreuses personnes attribuent la responsabilité de l'affrontement au sous-préfet et à la garde civile.
- 9) Les incidents ne correspondent à aucun plan subversif d'aucun groupe politique ni des paysans.
- 10) Il s'agit d'une provocation irresponsable relevant des autorités, destinée à intimider les paysans qui avaient récupéré leurs terres suite à une adjudication récente.
- 11) Aucun paysan n'est entré dans le poste de la garde civile pendant l'affrontement.

(2) Il s'agit de Ponce Meza, ancien propriétaire du domaine Collpa (NdT).

- 12) "L'attaque contre les forces armées" est le résultat de cette provocation.
- 13) Ceux qui ont accès aux moyens de communication, radios et journaux, n'ont pas assisté aux événements.
- 14) On fait courir le bruit parmi la population de Yauri que les religieuses et le curé sont responsables parce qu'ils sont communistes, et qu'il se prépare une occupation de terres à Yauri par les paysans.
- 15) De nombreux paysans blessés, terrorisés et craignant des représailles se sont cachés et mettent ainsi leur santé en danger.
- 16) Rogelio Valenzuela, accusé d'avoir lancé des pierres contre le poste de la garde civile pendant les incidents n'était pas à Yauri ce jour-là. Pourtant il est toujours en prison, au secret, dans le commissariat de Saphi à Cusco.
- 17) Il semble que les neuf paysans arrêtés et emmenés à Cusco sont maintenus au secret.
- 18) La garde civile a essayé de subtiliser le cadavre d'Isidro Cuno, mort le 23 février à Sicuani par suite de ses graves blessures.

Le seul intérêt de l'Eglise dans cette triste affaire c'est de défendre la justice, les droits de l'homme, la liberté d'expression sans discrimination et la rapide libération de tous les détenus.

Pour terminer je tiens à rappeler que "la violence engendre inexorablement de nouvelles formes d'oppression et d'esclavage (...) Elle est surtout une atteinte à la vie, laquelle dépend uniquement du Créateur"; et que "la torture physique et psychologique, les séquestrations, les poursuites contre les dissidents ou suspects politiques ainsi que leur exclusion de la vie publique pour leurs idées sont toujours condamnables" (Puebla, 532 et 531).

Sicuani, le 27 février 1980
Mgr Albano Quinn W. o.c.
administrateur apostolique

3- Protestation des chrétiens de la région (15 mars 1980)

Face à la répression dont sont victimes les paysans de Yauri (Espinar, Cusco), nous élevons notre voix pour protester en tant que responsables de communautés chrétiennes des prélatures de Juli, Puno, Ayaviri, Sicuani, Cusco et Chuquibambilla, nous tous laïcs, religieuses et prêtres en communion avec notre peuple et avec nos évêques.

Les faits

Le 20 février les paysans de Yauri qui tenaient une réunion pacifique et autorisée ont été brutalement réprimés pour le simple fait qu'ils protestaient contre l'arrestation de deux personnes. A cette juste protestation la police a répondu avec des grenades lacrymogènes et des armes à feu. Cela s'est malheureusement soldé par un mort, de nombreux blessés et plusieurs personnes arrêtées. Dans les jours suivants la population a fait l'objet de poursuites et d'intimidations.

Ce fait n'est pas un cas isolé de répression. C'est un échantillon supplémentaire des abus constants commis contre le peuple, en particulier contre les paysans qui luttent pour récupérer leurs terres, comme à

Ondores, Huancavelica, Piura, Puno et Cusco. Ces événements sont toujours déformés par les autorités et par les grands propriétaires qui s'opposent à ces aspirations pour conserver leurs privilèges.

Les causes

La situation de famine et de misère dont est victime notre peuple est le produit d'un système d'exploitation qui favorise quelques riches au prix de nombreux pauvres. Les paysans ont droit à la vie, à la terre et à une organisation autonome. Les paysans veulent vivre et c'est pourquoi ils luttent pour leur terre et ils s'organisent pour la défendre.

Toute tentative de libération que fait le peuple est écrasée par ceux qui détiennent le pouvoir des armes et des lois. La loi n'est pas toujours juste, comme c'est le cas du décret-loi 22919 qui favorise les grands propriétaires et légalise la répression contre les paysans en les laissant sans protection ni défense. Pour les oppresseurs, combattre pour la justice, c'est de la subversion.

Pourquoi nous parlons

Engagés dans l'annonce de l'évangile, nous ne pouvons nous taire devant des faits qui foulent aux pieds les droits et la vie des pauvres. Notre foi nous amène à reconnaître dans les visages des paysans de notre peuple "les traits douloureux du Christ Seigneur qui nous interroge et nous interpelle" (Puebla, 31). Les souffrances et les combats, la vie et la mort des pauvres de la campagne et de la ville, les privilégiés du royaume annoncé par Jésus, nous montrent les chemins de la fidélité à l'évangile. Etre en communion avec Jésus-Christ, avec sa mort et sa résurrection, cela signifie participer à la libération globale de nos frères (cf. Puebla, 329).

Face au pouvoir qui tue, combattre pour la libération c'est combattre pour la vie que le Seigneur est venu nous apporter pour que nous l'ayons en abondance (cf. Jn 10, 10). C'est pourquoi la situation du pauvre dans notre pays nous place, sans échappatoire possible, devant les deux chemins que Dieu montrait à son peuple: "Vois, je te propose aujourd'hui vie et bonheur, mort et malheur" (Dt 30, 15). S'engager pour la libération signifie prendre le chemin de vie.

Exigences

S'adressant au paysannat du Mexique, le pape Jean-Paul II a déclaré qu'"il a le droit d'être respecté, de n'être pas privé - par des manoeuvres qui équivalent parfois à de véritables spoliations - du peu qu'il a, et de n'être pas entravé dans son aspiration à devenir son propre "agent d'élévation". Dans la perspective de cette revendication papale et conjointement avec les paysans de Yauri nous demandons:

- la vérité sur les événements, de sorte que les faits ne soient pas déformés et que les moyens de défense soient garantis;
- la libération des prisonniers et un procès en justice pour les paysans inculpés;
- l'arrêt de la répression et des intimidations;
- l'abrogation du décret-loi 22919.

Nous terminons notre dénonciation et nos revendications en exprimant notre profonde conviction que la justice et la vérité s'imposeront. L'expérience historique et la Bible nous enseignent qu'en dernière instance l'histoire est faite par les pauvres. La société actuelle foule aux pieds leurs droits, mais leurs luttes portent l'espoir de la libération. Le pouvoir qui maintient l'injustice et sème la mort sera détruit car les mains du pauvre sont pleines de vie et chargées d'histoire. Le Dieu de Jésus-Christ que nous annonçons est au coeur du processus de libération.

Cusco, le 15 mars 1980

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 185 F - Etranger 215 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie STEP
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441